Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501349-20260706-DELIB060726049-DE

COMMUNE de LES IFFS : 2026 – 07
République Française
Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 06 juillet 2026

Convocation affichée et envoyée le 26/06/2026

L'an **deux mille vingt-six et le 06 juillet** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LES IFFS, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves JULLIEN, maire.
En exercice : 11
Présents : M. Jean-Yves JULLIEN, Mme ARBEY Claire, M. ATTIMONT Joseph, M. BOURSAULT Claude, Mme FAURE Odile, Mme GUILLET Claire, Mme HAMELIN-LÉPINE Marion, M. JAMET Stéphane-Henry, Mme LEGER Médinda, M. REGNAULT Yann.
Absents excusés : Jean-Michel GUILLOU (Donne Pouvoir à Jean-Yves JULLIEN)
Secrétaire de séance : Claire GUILLET FIXOT

DELIBERATION 06.07.26-049 **Renouvellement 2026 des membres du CCCAS et de la charte éthique du Comité Communal Consultatif d'Action Social**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les dispositions relatives à l'action sociale communale
Considérant l'intérêt de renouveler cette instance consultative afin de favoriser la concertation entre les élus, les membres du comité communal consultatif et les habitants sur les questions d'action sociale, de solidarité, d'inclusion et de prévention ;
Considérant que Le comité exerce une mission consultative et ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De renouveler** la charte éthique du Comité Communal Consultatif d'Action Sociale (CCCAS) telle qu'elle est présentée pour la durée du mandat municipal 2026-2032 et de composer les membres de personnalités qualifiées et d'habitants désignés en raison de leurs compétences ou de leur engagement dans le domaine social.

- **De prendre en compte** la composition des membres suivante :
  - Monsieur le Maire, Président de droit et représentant du conseil municipal ;
  - Madame ARBEY Claire
  - Monsieur BENARD Didier
  - Madame DESVAUX Régine
  - Madame DUVAL Marylène
  - Monsieur GUILLOU Jean-Michel
  - Madame PIHERY Dorothée
  - Monsieur RADENAC Dominique
  - Madame RUFFAULT Corinne

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501349-20260706-DELIB060726049-DE

- Le CCCAS a pour mission :

  - D'émettre des avis et des propositions sur les questions relevant de l'action sociale communale ;
  - De contribuer à l'identification des besoins sociaux de la population ;
  - De participer à la réflexion sur les actions de solidarité et de prévention ;
  - De favoriser la coordination entre les partenaires locaux intervenant dans le champ social.

- Que le conseil municipal d'engage à valoriser le travail du Comité Communal Consultatif d'action Social (CCCAS) ;

- Que le comité se réunit sur convocation de son Président, au moins une fois par an et à chaque fois que les circonstances le nécessitent ;

- Que son fonctionnement est précisé par la charte éthique de fonctionnement proposé par les membres du CCCAS et validé par le conseil municipal ;

- De valider la liste des membres du CCCAS proposée ;

- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer la charte éthique de fonctionnement du CCCAS telle qu'elle a été présentée.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-Yves JULLIEN,

